LES ANNALES

ANNÉE 2001

ÉPREUVE DE PRÉADMISSIBILITÉ

(Questionnaires à choix multiple)

DURÉE : 1 heure 30 – Coefficient : 6

Français	16 questions
Culture générale	25 questions
Mathématiques	11 questions
	52 questions

N.B. - L'usage de calculettes électroniques et de tables de logarithmes est strictement interdit

❑ ***Quelques exemples de questions***

1. FRANÇAIS

- Sganarelle est un personnage qui, dans l'œuvre de MOLIÈRE, incarne le bon sens populaire.
  Dans quelle pièce citée ce personnage n'existe-t-il pas ?
  1. *L'Amour médecin.*
  2. *L'École des maris.*
  3. *Don Juan.*
  4. *L'Avare.*

- Laquelle des propositions ci-après se rapportant à la notion de pronom relatif est-elle exacte ?
  1. Le pronom relatif n'a pas toujours d'antécédent.
  2. L'antécédent du pronom relatif est placé avant le pronom relatif.
  3. Le pronom relatif peut avoir toutes les fonctions du nom.
  4. La fonction du pronom relatif se définit par rapport à un mot situé dans la proposition subordonnée relative.

2. CULTURE GÉNÉRALE

- Cette organisation, fondée en 1949 et dont le siège se trouve à Bruxelles, a pour but de sauvegarder la paix et la sécurité. Elle assure aux Européens l'alliance des États-Unis contre toute agression.

  Il s'agit de :

  1. l'ONU.
  2. l'OTAN.
  3. l'OCDE.
  4. l'UNESCO.

- Né à Paris en 1894 et décédé en 1979 aux États-Unis, ses films sont empreints d'un naturalisme poétique où se reconnaissent les influences des peintres impressionnistes et des écrivains Zola et Maupassant. *La Grande Illusion* fut l'un de ses chefs-d'œuvre.

  De quel cinéaste français s'agit-il ?

  1. René CLÉMENT.
  2. René CLAIR.
  3. Jean RENOIR.
  4. Marcel CARNÉ.

3. MATHÉMATIQUES

- Deux fiancés habitent dans deux villes distantes de 35 km. Ils se téléphonent et projettent de se promener ensemble l'après-midi. À 14 h 15, le fiancé prend son vélomoteur en direction de la ville de sa fiancée. Un quart d'heure plus tard, sa fiancée prend sa bicyclette en direction de la ville de son fiancé.

  Sachant que le fiancé roule à une allure constante de 60 km/h et la fiancée à une vitesse moyenne de 20 km/h, à quelle heure se rejoindront-ils ?

  1. 14 h 40.
  2. 14 h 45.
  3. 14 h 50.
  4. 14 h 55.

Un sculpteur désire connaître le volume d'une pierre rectangulaire dont il connaît les différentes surfaces des côtés : 6 dm^2, 10 dm^2 et 15 dm^2.

Quel est le volume de cette pierre ?

1. 0,03 m^3.
2. 0,3 m^3.
3. 3 m^3.
4. 30 m^3.

ANNÉE 2001

ÉPREUVE N° 2

DURÉE : 3 heures – COEFFICIENT : 4

DISSERTATION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL

relatif aux problèmes politiques, économiques, financiers ou sociaux du monde contemporain

SUJET

Existe-t-il une identité européenne ?

ANNÉE 2001

ÉPREUVE N° 2

DURÉE : 2 heures – COEFFICIENT : 4

Le candidat traitera obligatoirement le sujet correspondant à l'option formulée dans sa demande d'admission à concourir.

Il trouvera ces sujets aux pages suivantes du présent fascicule :

Page 3 – Mathématiques.

Page 5 – Géographie économique.

Page 5 – Droit commercial.

Page 5 – Droit civil.

Page 6 – Comptabilité commerciale.

PREMIER SUJET

MATHÉMATIQUES

L'usage de la calculatrice et du convertisseur est autorisé

Les résultats non justifiés par des explications mathématiques précises seront sans valeur.

Les parties I et II sont indépendantes

I

Soit $\mathcal{P}$ un plan rapporté à un repère orthonormé $(O, \vec{i}, \vec{j})$.

A. Soit u la suite définie par :

$$u_0 = 0 \text{ et } u_n = u_{n-1} + n(-1)^{n+1} \text{ pour tout } n \text{ de } \mathbb{N}^*.$$

1. Calculer u_1, u_2, u_3, u_4 et u_5.
2. On désigne par v et w les suites telles que, pour tout $n \in \mathbb{N}$ on ait :

$$v_n = u_{2n} \text{ et } w_n = u_{2n+1}.$$

a. Démontrer que les suites v et w sont des suites arithmétiques.

b. Calculer v_n et w_n en fonction de $n\,(n \geqslant 0)$ et en déduire u_n en fonction de n.

On désignera par $\mathcal{C}$ l'ensemble des points A_n du plan $\mathcal{P}$ de coordonnées $(n\,;u_n)$ lorsque n décrit $\mathbb{N}$.

B.1. On considère la fonction g de la variable réelle x définie par :

$$g(x) = 2x + 1 - \frac{2}{\pi}\operatorname{cotan}(\pi x)$$

où cotan désigne la fonction cotangente, $\operatorname{cotan}\alpha = \dfrac{\cos\alpha}{\sin\alpha}$.

a. Déterminer l'ensemble de définition de g que l'on notera Dg.

b. Pour tout n de $\mathbb{N}$, on désigne par g_n la restriction de g à l'intervalle $]n\,;n+1[$.
Démontrer que, pour tout n de $\mathbb{N}$ et pour tout x de $]n\,;n+1[$, on a :

$$g_n(x) = g_0(x-n) + 2n.$$

c. Dresser le tableau de variations de g_0 puis celui de g_n, pour $n \geqslant 1$.

d. Démontrer que la fonction g_n est bijective, $n \in \mathbb{N}$.
En déduire le nombre de solutions de l'équation $g(x) = 0$ qui appartiennent à $]n\,;n+1[$.

.2. On considère la fonction f de la variable réelle x définie par :

$$f(x) = \frac{1}{4}[1 - (2x + 1)\cos(\pi x)] \text{ sur } [0 ; +\infty[.$$

On désigne par $\mathscr{C}$ sa courbe représentative dans le plan $\mathscr{P}$, (ne pas construire $\mathscr{C}$ avant la question 2.*f.*).

a. Démontrer que tout point de $\mathscr{C}$ appartient à $\mathscr{C}$.

b. Démontrer que pour tout réel x de $[0 ; +\infty[$ non entier, on a :

$$f'(x) = \frac{\pi}{4}\sin(\pi x)\, g(x) .$$

c. En utilisant la question B.1., établir pour tout n de $\mathbb{N}$, le tableau de variations de f sur $[n ; n + 1]$. On distinguera les cas n pair et n impair et on ne cherchera pas à calculer l'extremun de f sur cet intervalle.

d. Démontrer que pour tout point A_n de $\mathscr{C}$, $n \in \mathbb{N}$, la tangente à $\mathscr{C}$ est l'une des droites suivantes :

D d'équation « $y = -\frac{1}{2}x$ » ou D′ d'équation « $y = \frac{x+1}{2}$ ».

e. Démontrer que pour tout réel positif x on a l'inégalité :

$$-\frac{1}{2}x \leqslant f(x) \leqslant \frac{1}{2}x + \frac{1}{2}.$$

Qu'en déduire, quant à la position de la courbe $\mathscr{C}$?

f. Tracer la partie de $\mathscr{C}$ correspondant à $x \in [0 ; 5]$, les droites D et D′ ainsi que les points A_0, A_1, A_2, A_3, A_4 et A_5.

II

Une urne contient une boule blanche et n boules rouges ($n \geqslant 2$).

1.*a.* Calculer la probabilité $P_1(n)$ de tirer une boule rouge dans un tirage d'une boule au hasard.

b. La suite définie par $P_1(n)$ est-elle monotone ?

c. Quelle est la limite de $P_1(n)$ quand n augmente indéfiniment ?

2.*a.* Calculer la probabilité $P_2(n)$ de tirer deux boules rouges dans un tirage simultané de deux boules au hasard.

b. Étudier la suite définie par $P_2(n)$ (sens de variation, limite).

3.*a.* Comparer $P_1(n)$ et $P_2(n)$.

b. Déterminer l'ensemble des valeurs de n pour lesquelles on a :

$$P_1(n) - P_2(n) < \frac{1}{8}.$$

DEUXIÈME SUJET

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Quelles sont les conséquences économiques des évolutions démographiques de la population française ?

TROISIÈME SUJET

DROIT COMMERCIAL

Les obligations imposées aux commerçants.

QUATRIÈME SUJET

DROIT CIVIL

Conditions et effets de l'adoption simple.

CINQUIÈME SUJET

COMPTABILITÉ COMMERCIALE

L'usage de la calculatrice et du convertisseur est autorisé ainsi que la liste des comptes du Plan comptable général à l'exclusion de toute autre information.

L'entreprise VERGNE exerce une activité de négociant dans le domaine de l'agro-alimentaire. L'activité est exploitée à titre individuel. La comptabilité est tenue en euros selon le système classique. Le 31 mars N, date de clôture de l'exercice, la dernière balance établie avant inventaire de l'entreprise se présente ainsi :

	Comptes	Masses Débit	Masses Crédit	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
101	Capital		1 800 000		1 800 000
108	Compte de l'exploitant	148 000	28 000	120 000	
120	Résultat de l'exercice	235 000	235 000		
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit	109 300	835 000		725 700
201	Frais d'établissement	50 000		50 000	
207	Fonds commercial	480 000		480 000	
211	Terrains	80 000		80 000	
213	Constructions	1 400 000		1 400 000	
215	Matériels industriels	380 000		380 000	
2181	Installations générales, agencements	141 000		141 000	
2182	Matériel de transport	92 500		92 500	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	19 760		19 760	
261	Titres de participation	100 000		100 000	
2801	Amortissement des frais d'établissement		40 000		40 000
2813	Amortissement des constructions		112 000		112 000
2815	Amortissement des matériels industriels		304 000		304 000
28181	Amortissement des installations générales		26 000		26 000
28182	Amortissement du matériel de transport		27 400		27 400
28183	Amortissement du matériel de bureau et informatique		7 200		7 200
3225	Stocks de fournitures de bureau	8 000		8 000	
326	Stocks d'emballage	35 000		35 000	
37	Stocks de marchandises	512 000		512 000	
397	Provisions pour dépréciation des marchandises		5 000		5 000
401	Fournisseurs	200 000	486 000		286 000
411	Clients	455 200	160 000	295 200	
413	Effets à recevoir sur ventes de biens	47 700	3 700	44 000	
4196	Clients - Dettes pour emballages consignés	26 000	58 000		32 000
44	État et autres collectivités publiques	50 000	94 000		44 000
512	Banque du Nord	1 063 000	1 042 850	20 150	
53	Caisse	78 000	40 000	38 000	
60225	Achats de fourniture de bureau	32 000		32 000	
607	Achats de marchandises	2 400 000		2 400 000	
61	Achats de sous-traitance et services extérieurs	85 000		85 000	
62	Autres services extérieurs	102 000		102 000	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	161 650		161 650	
646	Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	12 740		12 740	
66	Charges financières	83 000		83 000	
707	Ventes de marchandises		3 292 700		3 292 700
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'entreprise	20 000		20 000	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 000		10 000
	Total	**8 606 850**	**8 606 850**	**6 712 000**	**6 712 000**

RENSEIGNEMENTS D'INVENTAIRE

1. Aucun des biens inscrits à l'actif n'a été acquis au cours de l'exercice.
   L'entreprise pratique l'amortissement linéaire aux taux suivants :
   Frais d'établissement et matériels industriels..... 20 %
   Constructions ..... 2 %
   Installations générales ..... 10 %
   Matériels de transport..... 25 %
   Matériels de bureau et informatique..... 10 %
   Le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice est arrondi, le cas échéant, au franc supérieur.
2. La valeur actuelle des titres de participation à la date de l'inventaire est de 45 000 €.
3. Évalué au coût d'acquisition, le stock de marchandises s'élève à 622 000 € et celui des emballages à 42 000 € au 31 mars N.
   La provision pour dépréciation du stock de marchandises n'est plus justifiée, mais il est décidé de constituer une provision de 11 000 € sur les emballages récupérables pour tenir compte de leur usure.
   Le stock de fournitures de bureau non encore utilisées est évalué à 3 800 €.
4. L'entreprise doit régler à terme échu, le 30 avril N, les intérêts quadrimestriels de l'emprunt de 120 000 € consenti par la Banque du Nord.
   Taux annuel : 10,85 %.
5. Un fournisseur doit accorder à l'entreprise une ristourne de 1 800 € pour les affaires réalisées au cours du premier trimestre N.
6. Des marchandises reçues au cours des derniers jours de l'exercice ont été comprises dans le stock final. Un simple décompte récapitulatif avant facture a été transmis en télécopie par le fournisseur.
   La facture définitive n'a pas encore été transmise.
   Ce décompte porte sur un montant de 41 000 €.
7. Une provision pour litige avec le client Télisme est à constituer.
   Elle sera d'un montant de 62 000 €.
   Cette provision n'est pas considérée comme étant directement liée à l'exploitation normale de l'entreprise.
8. Cession d'une chaîne industrielle de conditionnement de légumes le 15 mars N (matériel industriel) réglée le jour même par chèque bancaire.
   Prix de cession : 162 000 €.
   Cet ensemble avait été acquis le 24 mars N – 5 pour un montant de 180 000 € [1] et mis en service le 1er avril N – 5.
   L'entreprise ne pratique pas d'amortissement l'année de la cession.
   Aucune écriture n'a été passée par l'entreprise.

Travail à faire par le candidat

1. Comptabiliser au journal général les écritures de régularisations d'inventaire et de détermination du résultat comptable de l'exercice N, sachant qu'il est fait abstraction de la TVA.
2. Établir la balance par soldes après détermination du résultat.
3. Présenter le bilan de clôture d'exercice au 31 mars N en utilisant le système abrégé.

[1] Montant converti en euros par mesure de simplification.

ANNÉE 2001

ÉPREUVE N° 3

DURÉE : 2 h 30 – COEFFICIENT : 4

Analyse d'un ou plusieurs textes à caractère économique et/ou social et réponse à une ou plusieurs questions

SUJET UNIQUE

I. **Analyser le texte ci-après.**

II. **Répondre aux questions suivantes :**

1. **Expliquer les mots :**
   - **apanage ;**
   - **hégémonique ;**
   - **paradoxe.**

2. **Expliquer la phrase :**
   « Il est à la fois producteur et reflet de la société ».

III. **À votre avis, l'institution judiciaire est-elle en crise ?**

La société saisie par le droit ?

Le 19 décembre 2000, le Conseil constitutionnel annule la baisse de la CSG (contribution sociale généralisée) et de la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) sur les bas salaires. Motif : cette disposition introduirait *« une rupture caractérisée de l'égalité devant l'impôt »*. Dix jours plus tard, les neuf sages récidivent en censurant l'« écotaxe », qui consistait à taxer les entreprises polluantes. Une assemblée de juges, n'ayant pas de mandat démocratique, interdit des mesures qui ont été voulues par une majorité élue au suffrage universel. Bien plus encore que la multiplication des procédures judiciaires à l'encontre de responsables politiques, cette intervention du Conseil constitutionnel accrédite l'idée que la raison juridique tend à s'imposer à la légitimité politique.

Cette apparente montée en puissance du droit n'affecte pas que le politique : si l'on en croit les travaux qui étudient le fait juridique, nous assisterions à un phénomène massif de « juridicisation des rapports sociaux ». Ainsi, selon Jacques Chevallier, professeur de droit à l'université Paris-II, le champ juridique ne cesse de s'étendre : de plus en plus d'acteurs (instances internationales, européennes, locales, ou encore organismes indépendants comme la Cnil ou le CSA) produisent du droit ; la justice est sollicitée de toutes parts : conflits familiaux, responsabilité médicale, travail, urbanisme... ; des enjeux collectifs comme la bioéthique ou l'environnement appellent l'élaboration de règles ; le besoin de sécurité (urbain, sanitaire, alimentaire...) conduit lui aussi à toujours plus de normes. *« Les textes prolifèrent, couvrant des domaines toujours plus étendus et diversifiés de la vie sociale, et les dispositions qu'ils comportent sont de plus en plus précises et détaillées. »*

Cette explosion du droit est pourtant loin d'être univoque. Elle renvoie à des mécanismes multiples et parfois contradictoires. Elle répond à un besoin de régulation d'activités sociales nouvelles. Mais dans bien des domaines, elle s'enracine dans de profondes mutations sociologiques et politiques. Le droit doit-il alors s'adapter aux mœurs, doit-il au contraire maintenir et préciser les repères de l'ordre social ?

Derrière tous ces enjeux se profile néanmoins une évolution sociale : les démarches et les normes juridiques se multiplient, mais elles sont moins contraignantes. Nous passerions ainsi d'un droit imposé, venant d'en haut, à un droit négocié, fondé sur le contrat et l'autorégulation, et dont les lieux de production se diversifient. De nombreuses recherches montrent en effet la dissémination des normes et la diversification de leur mode de production. La régulation juridique est de moins en moins l'apanage de la loi et de l'espace théâtralisé du tribunal : elle s'exprime dans de multiples situations sociales. Pour tenter d'y voir un peu plus clair, il est utile de distinguer différents champs de cette inflation juridique.

L'appel au droit résulte pour une part de l'apparition d'enjeux nouveaux qui réclament des règles du jeu. Ces poches de carence juridique naissent des progrès de la technique (développement des outils informatiques et des techniques de communication, progrès de la biologie), de l'émergence de nouvelles préoccupations sociales (environnement, sécurité alimentaire), ou encore de transformations structurelles (internationalisation).

Les progrès de la biologie constituent un foyer important de la demande sociale de droit. Les enjeux sont ici cruciaux car ce sont des questions relatives à la nature et à la dignité humaines qui sont en cause : on peut aujourd'hui transformer, voire fabriquer, des individus. Les diverses formes de procréation assistée, les recherches sur le patrimoine génétique et sur l'embryon humain, l'expérimentation sur les malades, les greffes d'organes soulèvent des interrogations majeures. Faut-il par exemple repenser le droit de la filiation en fonction des nouvelles techniques de procréation ? Comment les règles juridiques peuvent-elles permettre un contrôle efficace et une application de principes éthiques.

La généralisation de l'outil informatique crée aussi des risques et des incertitudes considérables. Risques quant à la protection de la vie privée et du consommateur : la collecte d'informations à l'insu de l'utilisateur, la constitution et l'échange de bases de données comportementales, les paiements à distance sont autant de pratiques qui réclament la mise en place d'encadrements juridiques, tant pour des raisons de principes (droits de l'individu) que pour des raisons de confiance et d'efficacité. Incertitudes quant à la notion de propriété intellectuelle : les logiciels, les bases de données, les pages Web sur Internet sont-ils des œuvres au même titre qu'un roman ou qu'un film ? Comment contrôler la circulation sur la Toile des données de toutes natures (articles, statistiques, musique...) en respectant le droit d'auteur ? Face à l'ampleur de ces débats, le juriste Michel Vivant affirme que nous devons entièrement revoir nos schémas de pensée.

Internet ne connaît pas de frontières. Ainsi face à l'assignation en justice du portail d'accès Yahoo ! pour avoir permis en France la commercialisation d'objets nazis, l'avocat de la société américaine opposait le premier amendement de la Constitution des États-Unis, qui fait de la liberté d'expression une valeur fondamentale. Sans entrer dans les détails de cette affaire (localisation juridique de l'entreprise, solutions techniques pour interdire l'accès des internautes français à certains sites), elle illustre un phénomène plus général : celui de la mondialisation des échanges et des sociétés. Dans de multiples domaines, en effet (finance, environnement, lutte contre la criminalité organisée et la corruption...), l'aménagement du droit international semble insuffisant et amène de nombreux spécialistes à réclamer la construction d'un « droit commun ». Pour Mireille Delmas-Marty, professeur à l'université Paris-I, cette entreprise

comporte de sérieux écueils. Elle risque de devenir l'affaire de quelques professionnels et, ce faisant, d'être encore plus opaque pour les citoyens. En outre, le danger est grand de voir s'imposer un modèle juridique hégémonique : celui des États-Unis. Le droit, en effet, est bien plus qu'une science ou une technique, il est un fait éminemment culturel. Notre droit, qui nous semble à la fois évident et naturel, est le résultat d'une histoire singulière : celle des pays occidentaux. Les anthropologues ont montré l'extrême diversité des systèmes juridiques. Un proverbe chinois dit que *« l'État est bien administré quand l'escalier de l'école est usé et que l'herbe croît sur celui du tribunal »*. Dans ce pays, les conflits doivent se régler par la transaction ou la conciliation, et le droit revêt un caractère exceptionnel et essentiellement répressif.

Mireille Delmas-Marty plaide pour un « droit commun pluraliste » prenant en compte la diversité des cultures juridiques. Le projet se heurte à des contradictions majeures, notamment entre respect des particularismes et des droits fondamentaux : voir la question des droits de l'homme en Chine ou celle des droits de la femme dans les pays musulmans. Plusieurs expériences montrent pourtant qu'il est possible d'avancer dans cette voie. Ainsi, le Tribunal pénal international de La Haye a tenté de synthétiser, pour son code de procédure, l'ensemble des grandes traditions juridiques, pas seulement occidentales. Mireille Dumas-Marty voit également dans la communauté européenne le laboratoire d'un pluralisme juridique.

La demande de régulation juridique affecte la plupart des secteurs de la vie sociale. Ainsi, le droit de la famille a vu en trente ans une succession de réformes sous l'impulsion des transformations des mœurs. Les rapports de couple et les relations parents-enfants ont changé, les divorces et les familles recomposées augmentent, les homosexuels réclament une reconnaissance, etc. Et le droit suit, au point que l'esprit même de la loi a complètement changé : elle ne cherche plus à promouvoir l'institution familiale, mais à définir des droits individuels au sein du groupe famille.

Cet exemple témoigne d'une question récurrente quant aux fonctions du système juridique. Le droit est un phénomène social par essence : il ne saurait donc être déconnecté des pratiques sociales. Émile Durkheim estimait que lorsque le droit s'opposait trop aux mœurs, c'était le signe d'un dysfonctionnement. La législation sur l'avortement ou le Pacs est issue, pour une large part, de la reconnaissance d'une évolution des mœurs. Mais en même temps, le droit définit et défend un ordre social, en référence à des valeurs fondamentales et par l'application de règles contraignantes. Ainsi, le fait qu'une règle juridique ne soit pas respectée par les citoyens, par exemple la limitation de vitesse, n'impliquera pas forcément que l'on supprimera ou que l'on changera cette règle : on peut aussi essayer de renforcer les sanctions. Cette dialectique, souligne Louis Assier-Andrieu, est au cœur de la nature dynamique du phénomène juridique. Les lois gouvernent les mœurs, mais en retour celles-ci alimentent la transformation des lois.

Le droit semble donc, dans une large mesure, à la remorque des changements sociaux, sommé de s'adapter à une société en perpétuelle effervescence. Voilà qui relativise le discours sur « l'emprise du droit », ou plutôt qui attire l'attention sur la complexité des situations et sur le caractère ambigu des demandes sociales.

De plus, les fonctions du droit diffèrent d'un domaine à l'autre. Prenons l'exemple du droit du travail : celui-ci a été conçu pour protéger le salarié contre le pouvoir du patronat et du marché, l'entreprise étant comprise comme un espace de subordination. Depuis quelques années, le droit du travail est dénoncé comme contraignant par les employeurs. De fait, beaucoup de pratiques managériales nouvelles (externalisation et sous-traitance notamment) ont pour objectif de s'affranchir des contraintes juridiques. Ainsi en France, certaines compagnies de taxi remplacent leurs chauffeurs salariés par des chauffeurs indépendants locataires de leur véhicule. Dès lors, le champ du droit du travail comme système de règles applicables tend à se réduire. Ce qui amène parfois le droit du travail comme institution à réagir : ainsi un arrêt de la Cour de cassation de 1985 a requalifié le contrat de travail de plombiers-zingueurs du bâtiment, considérés comme artisans indépendants, en contrat de travail classique, au motif que ces derniers, n'ayant qu'un seul donneur d'ordre et ne disposant d'aucune liberté d'horaire et de prix, étaient de fait dans un rapport de subordination.

L'évolution du travail illustre une tendance sociale lourde : le passage d'une société hiérarchisée, dans laquelle la norme vient d'en haut, à une société d'individus qui sont amenés de plus en plus souvent à négocier et à résoudre des différends en dehors d'une institution ou d'une autorité supérieure. Les situations sociales sont de plus en plus singulières et complexes. Le besoin de sécurité et la technicisation de la société entraînent une production effrénée de normes techniques (par exemple dans le domaine alimentaire, dans la sécurité des jouets, des automobiles...).

Dans ce contexte, les individus réclament toujours plus de normes. Ce qui explique un paradoxe : les règles prolifèrent, mais en même temps, elles sont plus souples et moins contraignantes, du fait de la volonté d'émancipation individuelle. Les règles juridiques, qui étaient générales et abstraites, et formaient un tout cohérent et stable, doivent devenir précises, détaillées, pour ne pas dire « sur mesure ». Nous passerions ainsi, soutient Jacques Chevallier, d'un droit général et stable à un droit flexible, d'un droit rigide à un droit mou, d'un droit unitaire à un droit pluraliste, d'un droit imposé à un droit négocié.

Ce diagnostic d'une justice douce et contractuelle mérite cependant d'être relativisé. D'une part, droit pénal et droit civil ne suivent pas forcément le même chemin. D'autre part, nous sommes loin d'une société dans laquelle tous les conflits se régleraient autour d'une table entre gens de bonne compagnie. Le juge représente toujours l'autorité, et toute

société possède ses interdits et définit des frontières entre le licite et l'illicite. Comme le rappelle Alain Supiot, *« le Pacs est un contrat certes, mais c'est un contrat assorti de prohibitions à l'inceste »*. L'interdit à l'œuvre dans le mariage *« ne disparaît donc pas, mais s'épanouit au sein même de la sphère contractuelle »*. Les valeurs et les principes qui définissent ces frontières se recomposent sans cesse. Les figures du mal changent : ainsi la pédophilie apparaissait il y a seulement quelques années comme une déviance relativement bénigne. Le fait juridique est, c'est indéniable, en expansion et en effervescence. Les sollicitations de l'appareil judiciaire ne cessent d'augmenter. Les normes prolifèrent, de même que les instances juridiques (du Tribunal pénal international de La Haye jusqu'aux commissions départementales d'équipement commercial, en passant par les maisons de justice...).

Il semble pourtant excessif de parler d'une emprise du droit sur la société. Certes, le droit apparaît de plus en plus comme un registre alternatif à d'autres formes de régulation, comme le politique ou l'économique. Mais il est amené parallèlement à se transformer en permanence. Le fait juridique se trouve au centre d'un large faisceau de demandes et de processus sociaux complexes, ambigus et contradictoires entre eux. Il est à la fois producteur et reflet de la société.

Philippe CABIN, *Sciences humaines*, avril 2001.

ALLEMAND

Travail à faire par le candidat

Traduction sans dictionnaire du texte ci-après

GEFANGEN IM DATENNETZ

Eine neue Krankheit breitet sich aus: die Internetsucht.

Sie kann prinzipiell jeden befallen – Schüler und Studenten, Angestellte und Manager. Die Symptome: Stundenlanges gedankenverlorenes Starren auf den Computerbildschirm, wenig Schlaf, der Verlust von Freundschaften und Kontakten in der Familie, Probleme im Job.

Wie viele es betrifft? Hier ist nur ein Trend bekannt: zunehmend viele.

Wen es betrifft? »Am anfälligsten für Internetsucht sind Menschen, die an Depression, Ängsten und Minderwertigkeitsgefühlen leiden«, sagt Dr. Kimberley S. Young von der Universität Pittsburgh-Bradford in den USA. Dort betreibt sie das Center for On-Line Addiction (COLA). Young setzt mit ihrer Beratung dort an, wo Internet-Süchtige zu finden sind – eben im Datennetz.

Young hat im Rahmen einer Studie drei Jahre lang das Suchtverhalten am Computer untersucht. (»Caught in the Net« – im Verlag John Wiley & Sons). Betörende Wirkung besitzen demnach vor allem interaktive Angebote wie Newsgroups, Chat Rooms oder Spiele. Sie bewirken laut Young eine »Illusion der Intimität«. Fast 90 Prozent der 392 untersuchten Fälle verbrachten den größten Teil ihrer On-Line-Zeit in diesen Bereichen.

Obwohl der User vor seinem Bildschirm in Wirklichkeit einsam sei, könne er interaktiv vor anderen auftrumpfen. Young: »Das schafft momentane Erleichterung. Aber wenn man den PC abstellt, sind die alten Probleme wieder da.« Und das verleitet zum erneuten Einloggen.

Wolf A. WIEGAND, *Welt am Sonntag,* September 1998.

ANGLAIS

Travail à faire par le candidat

Traduction sans dictionnaire du texte ci-après

A SITE TO FIGHT POVERTY

In one of the most improbable partnerships of the Information Age, Cisco Systems Inc. has joined forces with the United Nations Development Program for an ambitious effort to use the power of the Internet to attack mass poverty in developing countries.

Their objective is to marry Cisco's technology with the UNDP's global presence to bridge the immense gap between what the U.N. organization calls "the knows and the knownots." The company and UNDP announced the creation of what Cisco bills as the world's biggest Internet site, NetAid.org, which a series of rock concerts planned for Oct. 9 will help finance and publicize.

Ultimately, the hope is that even tiny villages in the Third World will have public computers linked to the Internet. Local artisans might use them to find markets abroad, the logic goes, and farm cooperatives might use them to study up-to-date agricultural techniques.

The UNDP operates in 174 countries, including many whose governments have placed tight controls on the flow of information. The UNDP's new director, Mark Malloch Brown, described the NetAid effort as "thoroughly subversive, in ways that old-line dictators have trouble getting a handle on." He said he is betting that even rulers who don't want peasants or factory workers to have global access to information will be reluctant to shut down or expel the UNDP for providing it.

From *The Washington Post*.

ESPAGNOL

Travail à faire par le candidat

Traduction sans dictionnaire du texte ci-après

HUELLAS DEJADAS POR NUESTROS ANTEPASADOS

La cultura urbana, la red básica de comunicaciones y algunos rasgos atávicos de celebraciones religiosas son algunas de las aportaciones que nos han legado los habitantes de la Hispania antigua, sostiene Manuel Bendala, catedrático de Arqueología de la Universidad de Madrid, en su libro *Tartesios* [1], *iberos y celtas*.

«Los primeros hispanos nunca llegaron a tener una tradición escríta», apuntó el arqueólogo en la presentación de su libro. Las tres civilizaciones convivieron con cartagineses, fenicios y griegos y alcanzaron en muchos casos importantes logros. La cultura tartésica se desarrolló entre los comienzos del milenio y el siglo VI antes de Cristo en la parte sur de la Península.

«Me he propuesto que el lector descubra multitud de facetas cuyo origen sucedió en un mundo que no está perdido», aclaró Bendala. Como ejemplo citó la formación de las ciudades. «Los esquemas que entonces se pusieron en marcha siguen vigentes hoy en día.» La opinión de Bendala es que los romanos no trajeron la cultura a la Península Ibérica, sino que prosiguieron el proceso que se había gestado antes, en la época púnica.

«El foco principal de esta civilización estuvo en el bajo Guadalquivir, y abarcaba parte de Sevilla, Huelva y algo de Córdoba. Para Bendala, que define la arqueología como una ciencia esponja por su capacidad a absorber todo lo relativo a cualquier ciencia, no cabe duda de que España entera es un yacimiento arqueológico.

El País, 2 de marzo de 2000.

---

[1] Tartesios: habitantes de Tartessos, nombre dado a Andalucía 1 000 años antes de Cristo.

ITALIEN

Travail à faire par le candidat

Traduction sans dictionnaire du texte ci-après

L'ATTORE PARTECIPA ALLA CAMPAGNA INFORMATIVA PER L'INTRODUZIONE DELL'EURO

«Sono triste per la lira...». Alberto Sordi, a letto con l'influenza, non rinuncia a fare da testimonial all'euro. In un collegamento telefonico organizzato dalla Walt Disney, l'attore fa da padrino all'Euro di Zio Paperone, coniato ieri con tanto di cerimonia, che è parte della massiccia campagna informativa del Tesoro per l'introduzione della nuova moneta. «Ricordo quando ero adolescente, ogni lira conquistata era una gioia. Ora che dobbiamo abbandonarla, è come perdere un grande amico. Ma ne acquisteremo degli altri, aprendo un futuro di speranza e ottimismo», dichiara mentre la presentatrice della manifestazione fa notare garbatamente una certa affinità tra lo ziastro e l'attore in materia di parsimonia.

Comunque, Sordi è solo uno dei grandi dello spettacolo ad aver deciso di prestare il proprio nome per favorire la conoscenza dell'euro tra il pubblico.

C'è Paolo Villaggio che fa la parte del maestro in una scuola per adulti e, tra una battuta e l'altra, spiega che il 1 gennaio 2002 non si ricorderà per mangiare «lanticchia e cotechino» ma per l'introduzione della moneta unica europea. C'è Arnoldo Foà che, rivolgendosi agli anziani, dice loro che sono «la memoria del mondo», che questo paese ne ha viste tante e i figli sono passati attraverso grandi trasformazioni. Ma i vecchi non temano: «Cambiare moneta sarà un gioco da ragazzi». E ancora: Angela Finocchiaro gioca con un soufflè e i suoi ingredienti per far passare il messaggio sul calcolo dei decimali dell'euro.

Elena POLIDORI, *La Repubblica*, 1 marzo 2001.